



Titre exécutoire de 1998.

Par **gordana2013**, le **18/09/2015 à 00:46**

Bonjour.

Un huissier de justice de mon département me réclame 5000€.

Il m'a transmis par mail copie titre exécutoire de 1998.

Non remis en mains propres mais remis en mairie en 1998

L'huissier a jusqu'à 2018 pour recouvrer cette somme d'après la loi de 2008. Mais avec l'histoire des suspensions et des interruptions de délai peut-il aller au-delà de 2018?

À l'Ass mes revenus ne sont pas saisissables et je n'ai aucun bien saisissable.

L'huissier me propose 50€ par mois.

Dois-je payer? En payant, je reconnais une dette dont je n'ai aucun souvenir. Dette Cofidis rachetée par Hoist.

Et solder une dette de 5000€ avec 50€ par mois me paraît impossible vu que les intérêts courent.

Merci pour vos conseils.